

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par le fond d'investissement « SPE AIF I, LP » du contrôle conjoint du groupe « Outsourcia » aux côtés de M. Youssef CHRAIBI

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises concernées :

- SPE AIF I, LP.
- M. Youssef CHRAIBI.

Nature de l'opération :

- Acquisition du contrôle conjoint.

Secteur économique concerné :

- Marché de l'Outsourcing.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, ce délai prend fin le 5 mai 2022.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification portant sur l'acquisition du contrôle conjoint du Groupe Outsourcia par «SPE AIF I, LP» et «M. Youssef CHARAIBI» un des fondateurs du Groupe Outsourcia,

Les parties concernées par l'opération :

- SPE AIF I, LP est un fonds d'investissement géré par la société d'investissement SPE Capital et spécialisée, entre autres, dans différents types d'investissement principalement dans les régions d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.
- Le Groupe Outsourcia est un opérateur de droit marocain spécialisé dans l'outsourcing : externalisation de la gestion de la relation client, des métiers de back office, prestation digitales et études.